

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY

SAINT GERMER
DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

E.Mail : mairie-st-germer@wanadoo.fr



Compte-Rendu

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** Madame Pascaline GENTIEU, secrétaire de séance.

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2015.

➤ Vote du Compte Administratif 2014 - Régie de Transport

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire présente le compte administratif 2014 - Régie de Transport.

Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte Administratif 2014 - Régie de Transport.

➤ Approbation du Compte de Gestion 2014 – Régie de Transport

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la régie de transport de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **déclare** que le compte de gestion – Régie de Transport dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ✓ **approuve** le compte de Gestion 2014.

➤ Affectation des Résultats – Régie de Transport

Le 07 avril 2015, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis BERNARDIN, Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés					- e	- e
Opérations de l'exercice	34 298.78 e	34 298.78 e	997.15 e		35 295.93 e	34 298.78 e
Totaux	34 298.78 e	34 298.78 e	997.15 e	- e	35 295.93 e	34 298.78 e
Résultat de clôture			997.15 e		997.15 e	

Besoin de financement
Excédent de financement

997.15 e au compte 001 investissement dépenses BP 2015
 au compte 001 investissement recettes BP 2015

Restes à réaliser

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/O et BP/O

Besoin de financement des restes à réaliser
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement
Excédent total de financement

997.15 e

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

997.15 e au compte 1068 Investissement BP 2015, avec émission titre de recette.
 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2015

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Vote du Budget Primitif 2015 – Régie de Transport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote** le Budget Primitif 2015 de la Régie de Transport comme suit :

▶ Fonctionnement

- ✓ dépenses : 36 398.00 €
- ✓ recettes : 36 398.00 €

▶ Investissement

- ✓ dépenses : 998.00 €
- ✓ recettes : 998.00 €

➤ Vote du Compte Administratif 2014 – Assainissement

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire présente le compte administratif 2014 - Assainissement.

Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte Administratif 2014 – Assainissement.

➤ Approbation du Compte de Gestion 2014 – Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Assainissement de l'exercice 2014, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **déclare** que le compte de gestion – Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part
- ✓ **approuve** le compte de Gestion 2014.

➤ Affectation des Résultats - Assainissement

Le 07 avril 2015, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis BERNARDIN, Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		676 304,00 €		305 367,00 €	- €	981 671,00 €
Opérations de l'exercice	70 680,24 €	95 454,97 €	62 445,73 €	92 849,57 €	133 125,97 €	188 304,54 €
Totaux	70 680,24 €	771 758,97 €	62 445,73 €	398 216,57 €	133 125,97 €	1 169 975,54 €
Résultat de clôture		701 078,73 €		335 770,84 €		1 036 849,57 €

Besoin de financement
Excédent de financement

335 770,84 €

au compte 001 investissement dépenses BP 2015
au compte 001 investissement recettes BP 2015

Restes à réaliser

397 688,00 € **40 902,00 €**

montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/0 et BP

Besoin de financement des Restes à réaliser
Excédent de financement des Restes à réaliser

356 786,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

21 015,16 €

-21 015,16 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

21 015,16 €

au compte 1068 Investissement BP 2015, avec émission titre de recette.

680 063,57 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2015

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Vote du Budget Primitif 2015 - Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2015 - Assainissement comme suit :

▶ Exploitation

✓ dépenses : 789 042 €

✓ recettes : 789 042 €

▶ Investissement

✓ dépenses : 2 952 134 €

✓ recettes : 2 952 134 €

➤ Vote du Compte Administratif 2014 - Commune

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire, présente le compte administratif 2014 - Commune.

Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prend la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte Administratif 2014 de la Commune.

➤ Approbation du Compte de Gestion 2014 – Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Commune de l'exercice 2014,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✓ **déclare** que le compte de gestion – Commune dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part

✓ **approuve** le compte de Gestion 2014.

➤ Vote des Taxes – Année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote** les taux des taxes locales comme suit :

	ANNEE 2014	ANNEE 2015
Taxe d'Habitation	17,43%	17,43%
Taxe Foncière (bâti)	21,15%	21,15%
Taxe Foncière (non bâti)	34,87%	34,87%
CFE	17,33%	17,33%

➤ Vote des subventions aux associations 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le montant des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

Il est précisé que chaque membre du Conseil Municipal faisant partie d'une association ne vote pas.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2013	2014	2015
ASSOCIATIONS - ARTICLE 6574			
Amicale Bouliste	432.00	432.00	432.00
Les Bicylindres Gérémarois	0.00	300.00	300.00
Club Amitié 3	333.00	333.00	333.00
Comité des Cheveux Blancs	333.00	333.00	333.00
Comité des Fêtes	8 078.00	8 078.00	8 078.00
Comité des fêtes - Sub except. - arbre Noël	1 391.00	1 000.00	0.00
Coopérative Ecole maternelle (Livres de Noël - 5€ par enfants - 70 enfants)	300.00	315.00	350.00
Coopérative Ecole maternelle (Voyages fin d'année / 12€ par enfants - 70 enfants)	720.00	756.00	840.00
Coopérative Ecole Primaire (Licences USEP - 5€ par enfants - 105 enfants)	530.00	515.00	525.00
Coopérative Ecole Primaire (Voyages fin d'année / 12€ par enfants - 105 enfants)	1 272.00	1 236.00	1 260.00
Country Fly	484.00	484.00	484.00
Jardins Familiaux	292.00	292.00	300.00
Judo Club	970.00	970.00	500.00
Jumelage	1 114.00	1 114.00	1 114.00
Les Restos du Cœur	320.00	320.00	320.00
Ligue contre le Cancer (non versée en 2014 car pas SIRET)	183.00	320.00	320.00
Lutte contre le Sida (non versée en 2014 car pas SIRET)	69.00	70.00	70.00
Majorettes Colombes intercommunales	484.00	484.00	484.00
Prévention Routière	105.00	105.00	105.00
Société de Chasse	264.00	450.00	450.00
Sport Tonic	484.00	484.00	484.00
UCAI (non versée en 2012, 2013 et 2014)	555.00	0.00	500.00
UMRAC	348.00	348.00	348.00
USSG	3 500.00	3 500.00	3 500.00
ZASG		1 000.00	500.00
SECOURS CATHOLIQUE		200.00	300.00
TOTAL POUR LES ASSOCIATIONS	22 561.00	23 439.00	22 230.00
PRIX - ARTICLE 6714			
Prix Rosière	500.00	500.00	500.00
Concours des Maisons	1760.00	3520.00	1 760.00
TOTAL POUR LES PRIX	2260.00	4020.00	2 260.00

➤ Vote des tarifs Communaux 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le montant des tarifs communaux 2015, à partir de ce jour.

TAXE D'ASSAINISSEMENT + BOITE

	TARIF 2012	TARIF 2013	2014	2015
Taxe	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €
Boîte	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €

CIMETIERES

	TARIF 2012	TARIF 2013	2014	2015
Concession trentenaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Concession cinquantenaire	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Cinéraire trentenaire	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cinéraire cinquantenaire	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €

PHOTOCOPIES ET FAX

	TARIF 2012	TARIFS 2013	2014	2015
Photocopie	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Fax	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €

BROCANTE

	2013	2014	2015
Pour les habitants, commerçants de Saint Germer de Fly	Les deux premiers mètres à 2€ le mètre Les mètres suivants à 3€ le mètre	Les deux premiers mètres à 2€ le mètre Les mètres suivants à 3€ le mètre	Les deux premiers mètres à 2€ le mètre Les mètres suivants à 3€ le mètre
Pour les habitants extérieurs	5€ le mètre	5€ le mètre	5€ le mètre
Pour les professionnels extérieurs	7€ le mètre	7€ le mètre	7€ le mètre

DROITS DE PLACE

	2014 pour les moins de 3,5t	2014 pour les plus de 3,5t	2015 pour les moins de 3,5t	2015 pour les plus de 3,5t
Parking de la Tour	10.00 €	60.00 €	10.00 €	60.00 €

SALLE DES FETES

HABITANTS SAINT GERMER

	2012	2013	2014	2015
Week-end	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Vin d'honneur	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Autres locations (sauf week-end)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

EXTERIEURS

	2012	2013	2014	2015
Week-end	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Vin d'honneur	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Autres locations (sauf week-end)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

DEROGATIONS SCOLAIRES

TARIF 2013	2014	2015
150.00 €	150.00 €	300,00 €

SALLE SOCIO CULTURELLE

	LOCATION WEEK-END					LOCATION 1 JOURNEE WEEK-END		LOCATION 1 JOURNEE SEMAINE (mardi, mercredi et jeudi)
	<u>du vendredi 14 h au lundi 9 h</u>							
	Habitants St Germer	Comités d'Entreprise St Germer	Associations St Germer	Habitants hors commune	Comités d'Entreprise hors commune	Comités d'Entreprise St Germer	Comités d'Entreprise hors commune	Associations extérieures
Hall + salle 1 + Cuisine	500.00€	500.00 €	500.00 €					
Hall + salle 2 + Cuisine	500.00€	500.00 €	500.00 €					
Totalité salle	600.00 €	600.00 €	600.00 €	800.00 €	800.00 €	400.00 €	500.00 €	400.00 €
vaisselle (le couvert)	1.00 €	1.00 €		1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €

Aux prix indiqués ci-dessus, il conviendra d'ajouter les charges de gaz (0.054 € le kW auquel un coefficient de 14.06 doit être appliqué), d'électricité (0.193 € le kW) et d'eau (5.75 € le m³). un relevé des compteurs sera effectué lors des états des lieux d'entrée et de sortie.

- * Interdiction d'installer une sonorisation et du matériel de cuisson dans le hall
- * Chaque association Gérémaroise a droit à la 1^{ère} location de l'année gratuite + 50% sur la seconde durant le 1^{er} et le 4^{ème} trimestre.
- * Le Comité des Fêtes peut utiliser la salle socioculturelle gratuitement toute l'année.

Attention : Priorité aux locations privées

- * Le ménage de la salle incombe aux loueurs
- * Salle 1 = sans estrade * Salle 2 = avec estrade
- * Il sera demandé :
 - une attestation d'assurance,
 - un chèque d'arrhes représentant 50 % du montant de la location (à l'ordre du Trésor Public)
 - un chèque de caution de 1 000 € (à l'ordre du Trésor Public)

➤ Dérogations scolaires

VU l'article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 (modifié par les lois n°85-97 du 25 Janvier 1985, 86-29 du 9 Janvier 1986 et 86-972 du 19 Août 1986) fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,

VU le décret n°86-425 du 12 mars 1986, relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d'enfants dans une autre commune,

VU la circulaire n°89-273 du 25 Août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement, en application de l'article 23 de la loi du 22 Juillet 1983,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

10

⇒ **décide** de porter le montant des frais de scolarité à **300.00 €** (au lieu de 150.00 €) par élève de maternelle ou primaire à compter de la rentrée scolaire 2015, pour les enfants scolarisés dans les écoles de Saint Germer de Fly mais habitant à l'extérieur,

⇒ **dît que** la gratuité sera appliquée pour les enfants des enseignants et du personnel communal,

⇒ **dît que** la législation en vigueur permet au parents résidant à Saint Germer de Fly de scolariser leur enfant dans la Commune de leur choix, sous réserve que celle-ci dispose d'une capacité d'accueil suffisante, et que l'inscription sollicitée relève de l'un des trois cas de dérogations suivants :

- Absence de restaurant scolaire et/ou de moyen de garde mis en place par la commune de résidence et obligations professionnelles du ou des parents,
- Raisons médicales (certificat médical émanant d'un médecin scolaire ou d'un médecin assermenté),
- Frère ou sœur déjà scolarisé dans la commune d'accueil.

⇒ **déclare** que la Commune se réserve le droit de refuser les dérogations aux familles Gérémaroises, dans la mesure où les capacités d'accueil des écoles de Saint Germer de Fly sont suffisantes,

⇒ **précise que** les recettes seront affectées au budget - Chapitre 74 - Article 7474

➤ Affectation des Résultats – Commune

Le 07 avril 2015, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Denis BERNARDIN, Doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		885 519,04 €	- €	291 816,10 €	- €	1 177 335,14 €
Opérations de l'exercice	1 569 457,40 €	1 875 401,85 €	471 369,79 €	191 870,23 €	2 040 827,19 €	2 067 272,08 €
Totaux	1 569 457,40 €	2 760 920,89 €	471 369,79 €	483 686,33 €	2 040 827,19 €	3 244 607,22 €
Résultat de clôture (=CA)		1 191 463,49 €		12 316,54 €		1 203 780,03 €

Besoin de financement						au compte 001 investissement dépenses BP 2015
Excédent de financement			12 316,54 €			au compte 001 investissement recettes BP 2015
Restes à réaliser			353 160,00 €	2 820,00 €		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/O et BP/O
Besoin de financement des restes à réaliser			350 340,00 €			
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement			338 023,46 €			
Excédent total de financement					-338 023,46 €	
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			338 023,46 €			au compte 1068 Investissement BP 2015, avec émission titre de recette.
			853 440,03 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2015,

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ Vote du Budget Primitif 2015 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2015 - Commune comme suit :

▶ Fonctionnement

✓ dépenses : 2 558 860,00 €

✓ recettes : 2 558 860,00 €

▶ Investissement

✓ dépenses : 781 720,00 €

✓ recettes : 781 720,00 €

➤ Personnel – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Au vu du tableau d'avancement de grade proposé par Monsieur le Maire à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise et de l'avis favorable de cette dernière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ**

- ▶ de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2015,
- ▶ de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2015.

12

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire explique avoir reçu Mr DEMARET Sébastien concernant une location de la salle socio-culturelle pour l'association EVENTGENCY. Après réflexion, l'ensemble du Conseil décide de ne pas faire de tarif préférentiel et d'appliquer le tarif en vigueur.

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il se pose la question s'il est judicieux de continuer à ouvrir la Mairie le samedi matin ; il pourrait être envisagé de la fermer le samedi et de l'ouvrir le lundi.

Enfin, Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil de la nécessité de faire passer le permis transport en commun à un agent. En effet, un seul agent peut conduire le car et en cas d'absence, cela pourrait poser problème.

➤ Tour de table

Mme Pascaline GENTIEU : Demande s'il était possible de mettre la rue de Prairie en sens unique ; en effet, la visibilité n'est pas bonne du tout.

Mr Irénée CAMUS et Mr David DELAPORTE exposent le problème de la vitesse des messages sur le panneau lumineux ; en effet, pour eux, il est très difficile de lire car les messages passent trop vite.

Mme Patricia TROMP demande que les fossés de la rue des Praires soient plus souvent nettoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Alain LEVASSEUR,

Madame DELAPORTE Martine,

Monsieur BERNARDIN Denis,

Monsieur LOISEAU Dominique,

Madame ALEXIS Nicole,

Monsieur VILLETTE Daniel,

Madame DEMOLLIERE Ingrid,

Madame AUBRY Denise,

Monsieur ESCURE Bruno,

Madame GENTIEU Pascaline,

Monsieur LEFEVERE Patrick,

Monsieur CAMUS Irénée,

Monsieur DE WULF Michel,

Madame TOLU Sandrine,

Monsieur DELAPORTE David,

Madame TROMP Patricia,

Monsieur LAMBILLOTTE Xavier.

